

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans
NEW ORLEANS BEER BREWING CO.
LIMITED

Bureaux: 323 Rue de Chartres
entre Conti et Bienville

Entered at the Post Office of New Orleans
Second Class Matter

Pour les petites annonces de
demandes, ventes, locations, etc., qui
se soldent au prix réduit de 10 sous
la ligne, voir une autre page du
journal.

TEMPERATURE
VENDREDI 18 AVRIL.

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

Fahrenheit Centigrade
7 h. du matin... 68 18
Midi... 76 22
3 p. m... 76 22
6 p. m... 76 22

Bureau de l'Etat Civil

Mariages, Naissances
et Décès

Inscrits dans les dernières
24 heures

Mariages
James L. Lemarre à Mile Lydia Baerich.
Ed. Cunningham à Mile Anna E. Ziemer.
Meyer F. Collette à Mile W. Hoffman.
John T. Smith à Mile C. Boner.
Jas. Mc Glenn à Mile Hazel Row.

Naissances de Garçons.
Mimos Junius Huxon, F. Nata, W. E. Beckham, C. A. Demarest, Jules J. Rivière, John Brown.
Naissances de Filles.
Mimos Emile Stappe, Jas. Freeman, J. E. Ellis, John J. Hurley, I. E. Picone, Geo. N. Chiapella, Carl N. Schulze.
Décès
Ernest E. Daurivière, 2 ans, Parroisse St. Bernard.
Eliza White, 70 ans, 1742 rue Conti.
Aug. Manuel, fils, 72 ans, 122 rue N. Claiborne.
Gladya Eayer, 8 mois, 2514 rue St. Anne.
Loretta Larroque, 21 ans, 1813 rue Julia.

COUR CIVILE DE DISTRICT.
R. R. Rosborough vs. Henry C. Ferriol, billet dû, \$120.00.
Successions de James O'Rourke, d'Hubert Collins, de Mme Mary Healy et de Charles Ernst.
Emancipation de Heaving M. Jirotsacker et de Sidney C. Jenkins.
Borum & Whiting Co. vs. Edw. F. Sport, billet dû, \$510.
Borum & Whiting Co. vs. Ruy D. Whiting, billet dû, \$1,515.

PETITES ANNONCES
ON DEMANDE une femme de ménage
de couleur. S'adresser 300 avenue
Esplanade.
A LOUER-Belles chambres avec
pension avec Esplanade. S'adresser A.
B. C. Bureau de l'Abéille.
A VENDRE—Un très bel ameublement
de chambre en bois d'ébène. S'ad-
resser Esplanade.

Résultats du Baseball

Table with columns: Parties samedi, American League, National League, Southern League. Rows list various teams and their game results.

LE JEU DE BASEBALL.

Table for Mobile 7, Nouvelle-Orléans 5. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

Table for New Orleans 5, AB. R. H. PO. A. E. Lists player names and statistics.

VENTES INSCRITES AU BUREAU
D'ALIENATIONS

John August Blaffer à Mariano Moosa, terrain, Terpsichore, Euterpe, Prytanée, Colisée et Place Colisée, \$4,100.
George W. Henry à Mme Julia A. Maloney, iet, York, Robert et autres rues (étant l'ilet 128, Faubourg Avart), \$350.
Henry E. Markel et als à la Sixth District Bldg and Loan Ass'n, 3 terrains, Laurel, State, Patton et ligne du Faubourg Hurstville, \$2,720.
Randall Porter à Louis P. Bockmeyer, terrain, Philip, Franklin, Liberté et Jackson, \$3,650.

Albert E. Fossier à Mile Marie A. D'Hamecourt, portion, Hillary, Cherokee Oak et Zimple, \$2,000.
G. Emile Reimann à John E. Morgan, terrain, Alexander, Banks, Baudin et Hennessy, \$2,600.
Francis E. Guedry à Mme Robert Caillouet, 6 terrains, Trésor, Abondance, Bourbon et Touro, \$1,075.
Henry E. Melbourne à la Eureka Homestead Society, portion, Freret, Howard, Harmonie et Toledano, \$700.
Acquéreur au vendeur, même propriété, \$700.
Thomas L. Bostick à la Eureka Homestead Society, terrain, Vallette, Olivier, Delaronde et Peters, \$1,900.
Acquéreur à Julius Bodenger, même propriété, \$1,900.
August Bauman à John P. Scheu, terrain, Thalie, Erato, Tchouptoulas et S. Peters, \$2,500.

Anthony ou Antonio Gambino Jr à la Crescent City Bldg and Homestead Ass'n, 2 portions, Green, Burdette, Birch et Adams, \$2,800.
Acquéreur au vendeur; mêmes propriétés, \$2,800.
Edwin L. Markel à L. M. ou S. M. Redmond, option d'acheter une portion et la propriété No 2322 rue Valmont, entre Freret et Robertson, pour \$3,500.
Mme Ulysse Marinoni à Albert P. Keller, portion, Solomon, Hennessey, Palmyre et Banks, \$1,550.
Fernand A. Roques à Mme Paul Emile Archinard, terrain, Melpomène, Carondelet, Thalie et St-Charles, \$6,500.

DÉCÈS

RUFIN — Vendredi, 18 avril à 6 heures du matin est morte à l'âge de 62 ans et 1 mois, MME SUZANNE ST. MARTIN, épouse de feu Jean Rufin, née à Meillon (B. Peas) France, ayant résidé dans cette ville pendant 40 ans.
Les parents et amis de la famille, ainsi que les membres de la Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans, sont respectueusement invités d'assister aux funérailles qui auront lieu SAMEDI, 19 avril à 3 heures de l'après-midi; le convoi funéraire partira de la résidence de la défunte, rue Apicret 788.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.
F. LAUDUMIEY, Secrétaire.
EMILE ADER, Secrétaire.

Succession de Mme Julia Theresa Hecker.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,705 — Division A — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Joseph C. Holland.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,705 — Division B — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division A — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division B — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division C — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division D — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division E — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division F — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division G — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division H — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Horace D. Rayne.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 62,913 — Division I — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANGCIERS

W. H. Odenweyer vs. National Automobile Fire Alarm Company of Louisiana.
Louisiana — No. 99,030 — Division E — Avis est par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. C. Soria et le Whitney Central Trust and Savings Bank, Receveurs, dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Jean Gagorret.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division B — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division C — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division D — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division E — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division F — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division G — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division H — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division I — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division J — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division K — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division L — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division M — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division N — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division O — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division P — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division Q — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division R — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division S — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Louis Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,254 — Division T — Attendu que par le présent don ne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AMUSEMENTS

Orpheum
Phone Main 333
PRIX: Matinée tous les jours, 10c à 50c.
Tous les Soirs... 10c à 1.75

MISS AMELIA BINGHAM
WILLA HOLT WAKEFIELD
THE HARVEY FAMILY
MERRILL & OTTO
LOUIS STONE
HOPKINS & AXTELL
ET
Photographiques Parlantes
de Edison

E. CLAUDEL OPTICIEN
918 RUE DU CANAL
Successeur de E. & L. Claudel
En face de la plus grande
Maison Blanche
PRÈS BARONNE
Pas de Succursale Verres de Contact

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER,
REIMS

CELESTINS
LOUIS ROEDERER,
REIMS

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER,
REIMS

S. J. Poupert
ACTIONS et OBLIGATIONS

Valeurs de tous Genres
PLACEMENT DE FONDS
Membre de la New Orleans Stock Exchange.

PHONES MAIN 333
806 RUE PERDIDO
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

EMILIEN PERRIN JOS BLUM.
Emilien Perrin
PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
Actions et Obligations, Assurances

IMMEUBLES POUR LE COMMERCE
NOTRE SPÉCIALITÉ
Billets Hypothécaires Vendus et
Achetés

305 RUE BARONNE
PHONE MAIN 15

E. A. ANDRIEU
SUCCESSEUR DE
JULES ANDRIEU

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
STOCKS et BONS
802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boite 11 Nouvelle-Orléans, Lne.

"THE CABINET"
CE FAMEUX GIN "FIZZ"
AU MEME VIEUX POSTE,
Coin CARONDELET ET GRAVIER.

ALBERT CADESSUS, Prop.
Phone-Main 3751. Nouvelle-Orléans
26 oct-12a

JULES LALERE
IMPORTATEUR
d'Espadrilles Françaises

Confortables pour les cors et
oignons. Excellentes pour la maison,
le bureau et le gymnase. La chan-
sure la plus durable qui soit fabriquée.

734 Rue Toulouse
Nouvelle-Orléans - Louisiane
Jan 16-12

LA PÊCHE EST BELLE
AUTOUR DE
Shell Beach
ET DE
Pointe-à-la-Hache

Excursions Samedi et
Dimanche
Pourquoi Ne Pas La Faire l'Essai?
FRISCO
LINES

pour insérer ça par complaisance,
pour une invitation à la fête an-
noncée...
De Clamont s'emportait contre
les publicistes pour endormir sa
douleur, pour ne pas songer à la
trahison — celle-là, abominable
et sans excuse — de celle qui fut
sa femme adorée, d'Armande du
Plessis.
Comment avait-elle accepté de
jouer le rôle de maîtresse de mai-
son dans cette fête allemande,
elle une Française? Comment
pouvait-elle écartier de son front
la honte d'assister en de telles
circonstances l'ennemi intime de
celui qui fut son mari "aimant et
fidèle" lui, au moins?
Et c'était au moment où il re-
venait après tant de luttes et de
souffrances, ayant reconquis sa
fortune et son prestige, avide de
faire oublier aux siens trois an-
nées d'attente morose, à force de
tendresse et de générosité, c'était
au moment où son amour pour
Armande reflourissait dans son
cœur, rendu à ses fonctions nor-
males; c'était au moment où il
révait de dissiper les quelques
nuages du passé par une simple
explication loyale, où il envoyait
sa fille pour annoncer sa venue,
où il se préparait à partir lui-
même; c'était ce moment qu'elle
choisissait pour...
Non! il ne pouvait croire à tant
de lâcheté, de trahison méchan-
te... Et il sentait dans sa poitrine
un grand vide, un large espace

glacé comme si une main homi-
cide venait soudain de lui arracher
les entrailles.
Il baissa la tête et se comprima
la bouche pour ne pas sangloter.
Ah! si ses lâches ennemis voyaient
sa détresse!
Elle fut de courte durée. N'y
avait-il pas office de justicier à
remplir?
Il refoula ses révoltes, ses
souffrances, les idées de représailles
et de vengeance qui jai-
lissaient spontanément dans son
cervéau en feu — tout cela serait
examiné plus tard — et s'évertua
à reconquérir son sang-froid.
Armande de Clamont y réussit
après quelques minutes de lutte
silencieuse. Il essaya la sueur
de son visage et sa physionomie
reprit son calme habituel.
— Pas un mot devant les en-
fants, recommanda-t-il à Fran-
çois Thibaut.
— Assurément non. Mais je
pense que vous pouvez cepen-
dant parler devant Roger si
vous le jugez utile.
Ses idées se sont assises et il a
acquis de la fermeté et de la ré-
solution.
— J'y songeais. N'est-ce pas
mon aide nature?
Rue de Villerscel, les deux
arrivants furent fêtés par Roger,
Arlette et Kéita qui avaient passé
ensemble une journée délicieuse.
Le jeune de Clamont avait voulu
partir à Calais avec son père,
mais on le convainquit assez fa-

cilement qu'il restait seul pour
veiller sur sa sœur, sa fiancée, sa
petite amie noire, et qu'il devait
rester à Paris.
— Vous avez une dépêche pour
moi? demanda immédiatement
Amaury à son maître d'hôtel.
— Oui, monsieur. Voici le
courrier.
Il prit sur le plateau, parmi les
lettres et papiers d'affaires, la
petite enveloppe bleue du télé-
gramme et la déchira nerveuse-
ment.
La dépêche était bien de Mar-
celle.
Elle disait:
"Mystère incompréhensible. Ar-
mande (abréviation d'Armande) partie
ce matin pour messe de huit
heures, suivant son habitude, et
"pas revenue de la journée. Des
"paysans disent qu'elle serait
"partie ou qu'on l'aurait emme-
"née en automobile. Suis horri-
"blement inquiète. Accepte ce
"soir l'hospitalité ici. Mais venez
"demain. MARCELLE."
Ce départ, cette fuite coïncidait
à merveille avec l'information
venimeuse lancée par von Haus-
brand. Si Armande avait quitté
le Plessis-Picard, c'était pour
obéir aux ordres du baron alle-
mand. L'affreuse vérité appa-
raissait claire comme le jour.
— La misérable! pensa de nou-
veau Amaury, le visage impassible
malgré la mort dans le cœur.
Il tendit la dépêche à Fran-
çois Thibaut d'un geste négligent,

parce que les deux grandes es-
carboucles noires de Kéita che-
vaient sur son visage la trace de
ses pensées. — Avec un instinct
très aiguë, l'enfant devinait la
souffrance sous le masque im-
passible.
Un effort encore, pour lui don-
ner le change.
— J'avais raison, dit-il en ré-
ussissant à crispier ses lèvres en
un demi-sourire.
Et passant son bras sous celui
du jeune homme qui lisait, at-
terré, il l'emmena sans affecta-
tion dans son cabinet de travail.
— Je veux assister à ce dîner,
déclara-t-il, quand ils furent
seuls. Je veux la voir.
François vit en pensée la scène
dramatique, le scandale inouï qui
allait éclater; mais il n'y avait
qu'à s'incliner devant la volonté
d'Amaury de Clamont.
— Je devine quelles sont vos
intentions, mon cher maître, et je
serai à votre côté pour vous as-
sister, vous défendre au besoin.
Mais il me semble que le meil-
leur moment de paraître en face
de Mme de Clamont, puisque vous
supposez qu'elle est là-bas, sera
justement après le banquet, lors
de la grande réception qui suivra.
La foule sera sans doute énorme,
les domestiques débordés ne nous
gêneront pas, et nous pourrons
plus aisément joindre celle à qui
vous voulez parler.
— Soit. Je la laisse le choix
du moment, mon cher fils. Peu

n'importe pourvu que j'arrive à
mes fins. Elle et lui, je veux
les avoir ensemble devant moi.
— Vous les tuerez?
— Je ne sais pas.
— Songez que...
— Plus un mot, François. Ceci
ne regarde que moi. Nous
pourrions pénétrer facilement
dans cet hôtel qui fut le mien,
quel que j'avais bâti pour elle, je ne
l'oublie pas...
— Oui. J'ai reçu comme con-
structeur prenant part au con-
cours des cartes d'invitation pour
mes trois pilotes d'aéroplanes, de
canot, d'automobile et pour moi.
Nos pilotes sont restés à Calais
avec les appareils et j'ai les cartes
dans mon portefeuille. Nous
nous en servirons.
— Bien. Pardonne-moi, mon
pauvre François de t'entraîner
dans cette aventure...
— Vous avez eu la bonté de me
dire que j'étais un autre vous-
même. Alors?
— Oui, c'est entendu. Je me
sers de toi. Mais comprends-tu,
François, peux-tu comprendre
comment une femme qui a écrit
réellement — il l'arrachait de son
portefeuille où elle était précieu-
sement serrée la lettre que lui
avait remise Marcelle — qui jure
avec un accent de sincérité
dont je fus étrangement dupe,
d'attendre dans sa retraite qu'il
l'aille la chercher, sinon de s'y
enlever à jamais, et qui tout à

coup... C'est à confondre la rai-
son...
— Cette duplicité serait trop
monstrueuse pour qu'elle fût
vraie, Mme de Clamont a le ca-
ractère faible, mais je ne la crois
ni tourbe, ni méchante.
— Alors?...
— Il y a là-dessous un mystère
c'est le mot dont Marcelle s'est
servie dans sa dépêche, que nous
allons éclaircir...
Aussi, serait-il